

<http://crbpo.mnhn.fr/spip.php?article69>



# Stage de qualification

- Devenir bagueur - La qualification -

Date de mise en ligne : jeudi 3 janvier 2008

---

Copyright © Le C.R.B.P.O. - Tous droits réservés

---

### Sommaire

- [Prochaines sessions \(pour ...\)](#)
- [Organisation](#)
- [Inscription](#)

Le stage pratique se déroule lors d'un stage de formation régional du lundi au vendredi. Si le stage de formation dure plus longtemps que la qualification (ce qui est la généralité), il est fortement recommandé que les Â« qualifiants Â» soient présents dès le début de ce stage.

On distingue 3 parties lors d'un stage pratique (sous réserve évidemment des conditions locales) :

- Matin : Baguage en autonomie complète.
- Après-midi : Cours et épreuves.
- Soirée : Baguage en groupe avec les stagiaires en formation.

Les évaluations des candidats sur tous les aspects pratiques se font lors des séances de baguage du matin à partir de fiches d'évaluation. Le détail du déroulement du stage et les fiches d'évaluation sont données dans la rubrique Â« **déroulement du stage de qualification mention bagueur généraliste** Â» dont la lecture est fortement recommandée par les Â« qualifiants Â». Ces informations permettent que les candidats puissent s'entraîner dans les conditions d'examen et que les formateurs puissent évaluer leurs Â« élèves Â» selon les barèmes appliqués lors de la qualification.

## Prochaines sessions (pour 2018)

- Pas de stages encore déclarés -

## Organisation

La partie pratique se déroule lors de stages de formation régionaux.

## Inscription

L'inscription se fait auprès du CRBPO dans la limite des places disponibles lorsque le carnet de validation est totalement rempli. Si la candidature est acceptée, le CRBPO enverra cette inscription auprès du stage régional ; le candidat devra alors confirmer cette inscription (selon les modalités du stage régional) auprès du responsable du stage régional.

Les inscriptions 2018 ne sont pas encore ouvertes.

## Stage de qualification

---

Pour l'inscription (à partir du 20 mars 2017), veuillez utiliser le et l'envoyer au CRBPO (N'oubliez pas d'envoyer votre carnet de formation au format Excel).